

Le Martin-pêcheur d'Europe

Alcedo atthis (Linnaeus, 1758)

- Classe : Oiseaux
- Ordre : Coraciiformes
- Famille : Alcedinidés

Code Natura 2000 : A 229

Statut et Protection

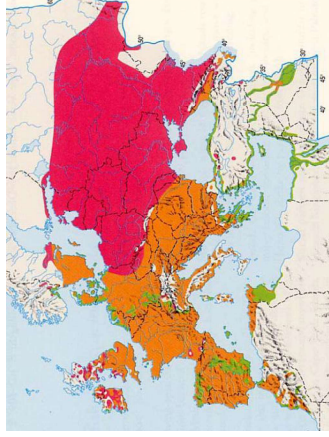
- Directive Oiseaux : Annexe I
- Protection nationale : L.414-1 et L.414-2 du code de l'environnement.
- Convention de Berne : Annexe II
- Liste rouge nationale : Espèce à surveiller



Description de l'espèce

Petit oiseau vivant au bord de l'eau, son plumage aux coloris bleu et orange, vifs et métalliques, le rend facilement reconnaissable. Le mâle a le bec entièrement noir. La mandibule inférieure du bec de la femelle est rougeâtre.

Répartition en France et en Europe



Le Martin-pêcheur d'Europe possède une vaste répartition. On le trouve dans toute l'Europe excepté dans les zones de montagnes (Alpes,...) où il est extrêmement rare.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

La population européenne du Martin-pêcheur d'Europe est estimée entre 47 000 et 66 000 couples. Ses densités ne sont jamais très fortes. En France l'effectif nicheur est évalué entre 1000 et 10 000 couples. D'une année sur l'autre, les effectifs reproducteurs peuvent augmenter ou diminuer de 50 %. Il est donc très difficile d'apprécier l'évolution des populations. Ses grandes fluctuations s'expliquent par leur grande sensibilité aux rigueurs hivernales, et un faible succès reproducteur.

Caractéristique de l'habitat d'espèce sur le site (Etat de conservation)

Le Martin-pêcheur niche le long des cours d'eau et étiers en amont, et dans les marais. L'état de conservation des berges et de la végétation rivulaire de ces cours d'eau est très différent d'un secteur à l'autre, certains étant très dégradés (marais de Montagne-sur-Gironde) et d'autres fournissant un milieu assez favorable (Méschers-sur-Gironde, ruisseau du Taillon).

Menaces

Les principales menaces pesant sur cette espèce sont :

- La pollution diverse tuant ses proies et importante turbidité des eaux les rendant invisibles,
- Le drainage des marais,
- les aménagements hydrauliques : reprofilage des berges, enrochements et autres travaux de consolidation.

Mesures de gestion conservatoire

Toutes les mesures qui peuvent être susceptibles d'améliorer la qualité des eaux peuvent avoir un impact positif sur l'espèce. Il convient également de protéger les sites de nidification, notamment en laissant les berges naturelles des rivières.

Conséquences éventuelles de cette gestion sur d'autres espèces

Une gestion favorable au Martin pêcheur l'est également pour l'Agrion de Mercure et la Loutrre d'Europe.